

OFFICE NOTARIAL
MAITRE KOFFI INES ALAIN ALOHOU

Notaire à SAVE (République du Bénin)

Tél : 69 70 48 48 / 96 14 04 51

E-mail : maitrealainalohou@yahoo.com

VENTE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE DU TF N°7787 DE COTONOU APPARTENANT A
FECECAM-BENIN

A la demande de la « Faïtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin » (FECECAM-BENIN), il sera procédé au bureau annexe de Maître Koffi Inès Alain ALOHOU, à Cotonou au lieu-dit Agontinkon, immeuble de la pharmacie Agontinkon Adjibadé le **JEUDI ONZE MAI DEUX MIL VINGT-TROIS à 15 HEURES ZERO MINUTE** à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné :

DESIGNATION

Les biens et droits immobiliers objet de la présente vente par adjudication volontaire consistent en un immeuble urbain bâti sis à Cotonou lieu-dit zone des ambassades, formant les parcelles « n » et « m » du lot 5114 (RFU), d'une superficie totale de neuf ares quatre-vingt vingt dix-neuf centiares (09a99ca) et faisant l'objet du titre foncier numéro 7787 inséré au Livre Foncier de la Circonscription de Cotonou VOL^E XXXVII, F° 184, appartenant à FECECAM-BENIN.

Ledit immeuble, de type R+2 avec dépendance, comprend :

Bâtiment principal :

- **Sous-sol**

Cave, circulation.

- **Rez-de-chaussée**

Séjour, salle à manger, toilette visiteur, cuisine, chambre 1, salle d'eau 1, chambre 2, salle d'eau 2, hall principal, hall escalier, circulation, terrasse d'entrée, terrasses.

- **R+1**

Séjour, chambre 1, balcon, dressing, salle de bain, chambre 2, balcon, salle d'eau 2, chambre 3, chambre 4, salle d'eau 3&4, chambre 5, balcon 2, salle d'eau 5, hall ; au R+2 : salle de sport, terrasse, hall ;

Dépendance :

- **Rez-de-chaussée**

Cuisine, buanderie, chambre 1, chambre 2, salle d'eau, débarras, garage

- **R+1**

Terrasse couverte, terrasse non couverte.

PROPRIETE

L'adjudicataire aura la propriété de l'immeuble à lui adjugé à compter du jour de l'adjudication, sauf l'effet de la surenchère ;

Il en aura la jouissance à l'expiration du délai de surenchère, si aucune surenchère n'a été faite dans ce délai ;

ENTREE EN JOUISSANCE

La prise de possession réelle aura lieu SIX (06) mois après le prononcé de l'adjudication, sous réserve du paiement, par l'adjudicataire, entre les mains du Notaire, du prix, des frais et accessoires (droits de mutation, d'enregistrement et autres).

PAIEMENT DU PRIX ET DES FRAIS

La libération du prix, des frais et accessoires, des émoluments, débours et autres dont le montant (en pourcentage) sera annoncé à l'ouverture de l'adjudication, doit intervenir au plus tard dans le délai de trente (30) jours à compter du jour de l'adjudication, à défaut, leur montant sera majoré de VINGT CINQ MILLE (25.000) Francs CFA, par jour de retard.

MISE A PRIX

La mise à prix est fixée à la somme DE DEUX CENT QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE (204 883 464) FRANCS CFA à dire d'expert.

MODE DES ENCHERES

Les enchères seront portées soit verbalement soit sous pli fermé.

Dans tous les cas aucune enchère ne sera portée si elle n'est précédée du versement entre les mains de Maître Koffi Inès Alain ALOHOU, Notaire à Savè, au plus tard la veille de l'adjudication d'une caution remboursable ou déductible selon le cas, de VINGT MILLIONS (20.000.000) de Francs CFA.

CAHIER DES CHARGES

L'adjudication aura lieu aux charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, qui peut être consulté au Secrétariat de l'Etude du Notaire susnommé.

Fait et rédigé par Maître Koffi Inès Alain ALOHOU, Notaire à Savè.

